



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exercice de la profession

Question écrite n° 17334

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des psychologues, qui souhaiteraient avoir un interlocuteur unique auprès des pouvoirs publics. En effet, aujourd'hui, les différents champs d'exercice professionnel correspondent à de nombreux ministères ; cette multiplicité d'interlocuteurs semble nuire à l'instauration d'un dialogue efficace qui permettrait d'aborder les questions qui mobilisent la profession comme la formation, le statut, la déontologie. Il lui demande comment peut-on envisager de répondre, dans la concertation, aux revendications des psychologues.

Texte de la réponse

Les revendications des psychologues sont de plusieurs ordres et concernent, de ce fait, plusieurs ministères compétents pour y répondre. Il est précisé à l'honorable parlementaire qu'il n'appartient pas au ministre délégué à la santé, intéressé par une partie seulement des préoccupations des psychologues, de s'ériger en interlocuteur unique de la profession. Toutefois, une liaison étroite est établie, d'une part, entre les directions de son ministère concernées par ce dossier et, d'autre part, entre lesdites directions et les autres ministères concernés, parmi lesquels, plus particulièrement, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Blanc Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17334

Rubrique : Psychologues

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3857

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5065